

Table des matières

La responsabilité du sportif professionnel et du club sportif	7
<i>Luc MISSON, Christian BOTTEMAN et Géraldine DUJARDIN</i>	
Section 1. Responsabilités et exercice d'un sport : immunité ou spécificité ?	7
§ 1. «Tous les coups ne sont pas permis»	7
§ 2. «Certains coups sont permis»	9
§ 3. La situation du sportif lié à un club par un contrat de travail	10
Section 2. Les critères d'appréciation de la responsabilité du sportif	11
§ 1. Définition de la «faute» en droit commun de la responsabilité civile	11
§ 2. La «faute» commise lors de l'exercice d'une activité sportive	13
Section 3. La théorie de «l'acceptation des risques»	14
§ 1. Notion	14
§ 2. Appréciation critique	16
Section 4. Illustrations	19
§ 1. Sports moteurs	19
A. La situation du pilote de course	19
B. La situation du spectateur	22
§ 2. Sport cycliste	23
A. La faute du coureur cycliste	23
B. Le cycliste «usager faible»	24
§ 3. Football	24
A. La responsabilité du sportif	24
B. La responsabilité des clubs sportifs	27
Conclusion	34
L'architecte – Quelques éléments d'actualité	35
<i>Bernard DE COCQUEAU et Bruno DEVOS</i>	
Section 1. La réception-agrégation du point de vue de l'architecte	35
§ 1. La notion de réception-agrégation	35
A. Définition	35
B. Travaux en état de réception	36
C. Absence de tout formalisme – Possibilité d'une réception tacite	37

§ 2.	Les effets de la réception-agréation	38
A.	Premier effet : décharge de responsabilité par rapport à l'objet du contrat	38
B.	Deuxième effet : point de départ des responsabilités après réception-agréation	39
C.	Autres effets ?	40
§ 3.	Le rôle de l'architecte lors de la réception	40
A.	L'organisation des opérations de réception	41
B.	La vérification minutieuse des travaux	41
C.	Le conseil quant à l'octroi de la réception	42
§ 4.	La réception-agréation a-t-elle un effet de décharge pour l'architecte ?	42
§ 5.	La question des vices apparents	43
§ 6.	Les obligations de conseil accessoires	45
§ 7.	L'éventuelle nullité de la réception-agréation	47
§ 8.	Le moment de la réception-agréation pour l'architecte	49
Section 2.	Les aménagements conventionnels de la responsabilité contractuelle	51
§ 1.	Contraintes liées au caractère d'ordre public de la responsabilité décennale	51
A.	Champ d'application de la responsabilité décennale	51
B.	Le caractère d'ordre public de la responsabilité décennale	52
C.	Les conséquences du caractère d'ordre public de la responsabilité décennale	53
§ 2.	Contraintes liées au caractère d'ordre public du devoir de conseil	69
A.	Le caractère d'ordre public de l'obligation de contrôle de l'architecte	70
B.	Limitation aux aménagements contractuels de l'obligation de conseil de l'architecte	71
C.	L'obligation de conseil de l'architecte en pratique	72
§ 3.	Contraintes liées à la protection du consommateur	76
A.	Champ d'application <i>ratione personae</i>	77
B.	Droit de rétractation	80
C.	Clauses abusives	81
D.	Examen de différentes clauses habituelles dans un contrat d'architecture, au regard du livre XIV du Code de droit économique	86

Section 3. L'assurance de l'architecte	102
§ 1. Caractère obligatoire de l'assurance des architectes	102
A. Principes	102
B. Conséquences	103
§ 2. Difficultés pratiques	106
A. Le caractère obligatoire de cette assurance s'étend-il aux missions « facultatives » assumées par les architectes ?	106
B. Couverture de l'architecte par une police collective	108
C. Intervention d'un architecte à la fois comme architecte et comme coordinateur sécurité-santé	113
D. Difficultés à distinguer le champ d'application de la garantie des clauses de déchéance et d'exclusion	115
E. Difficultés relatives au paiement des primes et à la spécificité de la police d'assurance	117
 La responsabilité du comptable et de l'expert-comptable : un parachute fiscal ?	 119
<i>François DELOBBE</i>	
Introduction	119
Section 1. Le comptable fiscaliste, l'expert-comptable, le conseiller fiscal : contexte juridique de l'exercice de la profession	120
§ 1. Les titres, les instituts et les missions légales	120
§ 2. Les conditions d'exercice de la profession	123
A. Le respect de la déontologie	123
B. Le secret professionnel	123
C. Responsabilité et assurance	124
D. Les honoraires	124
Section 2. La nature et la preuve du contrat liant le comptable et son client	125
§ 1. La nature du contrat	125
§ 2. La preuve du contrat	126
§ 3. L'étendue du contrat	129
A. La mission du comptable	129
B. Les obligations du cocontractant, le maître de l'affaire	130
Section 3. Responsabilité civile : la faute du comptable	131
§ 1. Généralités	131
§ 2. Les obligations de résultat	131
 ANTHEMIS	 373

§ 3. Les obligations de moyens	132
A. Le devoir de conseil	133
B. Le droit des sociétés	134
C. Les missions de contrôle	135
§ 4. La preuve de la faute via le recours à l'expertise	135
Section 4. Responsabilité civile : le comportement fautif du cocontractant, absence ou partage de responsabilité	137
Section 5. Responsabilité civile : le dommage et lien de causalité	140
Section 6. Assurance	140
Section 7. La responsabilité pénale	142
Conclusion	144

Blouses blanches et robes noires : ce que le droit attend des médecins 145

Gilles GENICOT

Section 1. L'information et le consentement du patient	157
§ 1. L'importance cardinale du consentement du malade	157
§ 2. Le refus de consentement ou la renonciation au droit de consentir	160
§ 3. L'information du patient : principes et modalités	164
§ 4. Le contenu de l'information préalable selon la loi relative aux droits du patient	167
§ 5. L'information quant aux risques de l'intervention	171
§ 6. Les exceptions à l'obligation d'information	175
§ 7. La preuve du défaut d'information et de consentement	178
§ 8. Le dommage consécutif à un manquement au devoir d'information	186
Section 2. L'état actuel de la responsabilité médicale	193
§ 1. La notion de faute et la concrétisation de la norme de diligence en matière médicale	194
A. Le critère de diligence normale	197
B. Urgence et (état de) nécessité	199
C. Responsabilité pour faute d'autrui	201
§ 2. Les obligations de moyens, de résultat et de sécurité	205
A. Les obligations de moyens et de résultat en matière médicale	205
B. L'obligation de sécurité	214

§ 3. Typologie exemplative de fautes retenues	218
A. Erreur de diagnostic	218
B. Choix du traitement	225
C. Exécution du traitement	228
D. Postcure et soins postopératoires	231
§ 4. Le dépassement de la faute : responsabilité du fait des choses et des produits de santé	235
A. Responsabilité du fait des choses viciées	236
B. Responsabilité du fait des produits défectueux	241
C. Vers une obligation de sécurité des appareils, produits, médicaments et dispositifs médicaux ?	245
§ 5. Les infections nosocomiales et l'aléa thérapeutique	249
A. Les infections nosocomiales : la souhaitable reconnaissance d'une obligation de sécurité de résultat	250
B. L'indispensable exclusion de l'aléa thérapeutique	262
Indications bibliographiques (sélectives et récentes)	266
La responsabilité civile des huissiers de justice : aspects nouveaux	269
<i>Catherine MÉLOTTE</i>	
Introduction	269
Section 1. Le statut de l'huissier de justice	270
§ 1. Statut hybride	270
§ 2. L'obligation de prêter son ministère	272
§ 3. L'exercice de la profession en société	274
§ 4. Licence en droit	274
§ 5. La chambre nationale des huissiers de justice et l'assurance rendue obligatoire	275
Section 2. La responsabilité contractuelle	277
§ 1. Fondement de la responsabilité de l'huissier de justice à l'égard du requérant	277
§ 2. Un contrat de mandat	278
A. Principes	278
B. Des règles régissant la relation entre mandant et mandataire	280
§ 3. Responsabilité contractuelle : preuve du contrat	286
§ 4. Les obligations découlant du contrat de mandat : obligations de moyens	286
ANTHEMIS	375

A.	Principes	286
B.	Accomplissement des actes dans un délai raisonnable	287
C.	Suspension de la mission	288
D.	Reddition des comptes	289
§ 5.	Les obligations découlant du contrat : obligations de résultat	290
A.	Principes	290
B.	La loi	290
C.	La jurisprudence	292
D.	Une cause étrangère d'exonération	294
§ 6.	Le partage des responsabilités	295
§ 7.	Le dommage et le lien de causalité	296
A.	Les frais de l'acte	296
B.	Perte d'une chance	296
C.	D'autres formes de dommages	299
Section 3.	La responsabilité extracontractuelle	300
§ 1.	Principes	300
§ 2.	Mandataire judiciaire	301
§ 3.	Responsabilité à l'égard des débiteurs	301
A.	Principes	301
B.	Exécution illégale, téméraire ou vexatoire	302
§ 4.	Responsabilité à l'égard de tiers autres que les débiteurs	302
A.	De la saisie d'objets n'appartenant pas aux débiteurs	302
B.	De la présence d'autres créanciers	304
§ 5.	Quelques illustrations particulières	305
§ 6.	Le partage des responsabilités	306
A.	Principes généraux	306
B.	La faute exclusive du mandant : exonération de responsabilité de l'huissier de justice	306
C.	La faute exclusive de l'huissier de justice	307
D.	Responsabilités partagées	308
§ 7.	Le dommage et le lien de causalité	309
Conclusion		309
Bibliographie		310

La responsabilité notariale : actualités et aspects pratiques	315
<i>Lieselotte ARENS, Frédéric LEDAIN et Julie LARUELLE</i>	
Introduction	315
Section 1. Nature de la responsabilité notariale et conséquences en matière de prescription	316
§ 1. Notaire commis par voie de justice	318
§ 2. Notaire commis pour la rédaction d'un acte sous seing privé	318
§ 3. Notaire commis pour la passation d'un acte authentique	319
Section 2. Devoirs et obligations des notaires et leur violation	323
§ 1. Généralités sur la faute	323
§ 2. L'obligation de conseil et d'information du notaire	323
A. Principes	323
B. Étendue du devoir de conseil	325
C. Les devoirs d'investigation et de vérification du notaire	327
§ 3. Autres obligations : respect de la loi, devoir de diligence et devoir d'impartialité	329
§ 4. Limites et atténuations des obligations des notaires	330
§ 5. La charge de la preuve des fautes	331
Section 3. Dommage et lien de causalité	333
§ 1. Le dommage	333
§ 2. La théorie de la perte de chance et le lien de causalité	334
Section 4. Les Assurances du Notariat et la Sécurité Notariale	338
§ 1. Les Assurances du Notariat	338
§ 2. La Sécurité Notariale	340
Conclusion	340
La responsabilité civile des avocats : examen de quelques questions particulières	343
<i>Paul SCHILLINGS et Julien VERMEIREN</i>	
Introduction	343
Section 1. Le mandat confié à l'avocat	344
§ 1. Principes	344
§ 2. Le mandat <i>ad litem</i> et les instructions verbales	344
§ 3. Enseignements	346
Section 2. La déontologie	347
Section 3. Obligation de moyens ou obligation de résultat?	348
ANTHEMIS	377

§ 1. Principes	348
§ 2. Obligation de moyens et stratégie	349
§ 3. Obligation de moyens et mandat	351
§ 4. L'avocat n'est pas infaillible, même s'il est confronté à une obligation de résultat	353
Section 4. La perte de chance	356
§ 1. Principe	356
§ 2. Perte de chance suffisante pour constituer un dommage indemnisable	359
§ 3. La perte de chance n'est pas systématique	361
§ 4. La perte de chance et l'aléa judiciaire	362
§ 5. L'aléa peut parfois disparaître	363
§ 6. Réflexions sur la perte de chance : sa réalité, son caractère partiel	363
Section 5. La loi « pot-pourri I »	364
§ 1. Le nouvel article 46/1 du Code judiciaire	364
§ 2. Le régime des nullités	365
§ 3. L'exécution provisoire	366
Section 6. Devoir d'information et conclusion	368
§ 1. Rappel du principe	368
§ 2. Revirement : l'arrêt de la Cour de cassation du 25 juin 2015	368